Le droit à l'oubli

On peut tout simplement vérifier si nos données personnelles sont publiquement diffusées sur internet en entrant dans la barre de recherche notre nom et notre prénom. Si l'on trouve des informations compromettantes sur notre personne, l'on doit contacter le responsable du site sur lequel les informations apparaissent, dont le nom doit figurer dans « mention légale » ou les conditions générales d'utilisation. L'on peut aussi déréférencer la page web.

Selon moi, confier mes données personnelles ou professionnelles à des entreprises comme Apple, Google ou Microsoft en tant que jeune n'est pas gênant car je trouve qu'utiliser mes données personnelles facilite ma vie, puisque cela permet à ces entreprises de me proposer des données ciblées, par exemple des pubs. Mais cela à ses limites, par exemple, les vidéos que YouTube nous propose sont en lien avec celle déjà vu auparavant, ce qui peut empêcher une « ouverture d'esprit » puisque nous restons dans le même contenu de vidéo.